



**FORUM PARLEMENTAIRE**  
SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE

## **Déclaration de principe sur les armes explosives dans les régions habitées**

Bureau du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (ALPC),  
réuni à Belgrade, Serbie, le 29 mars 2014 ;

Des roquettes et des tirs d'artillerie de Gaza aux mines terrestres et aux munitions à fragmentations du Cambodge, l'utilisation des armes explosives dans les régions habitées demeure une cause constante de souffrance pour les civils dans le monde entier. Alors que ces attaques causent chaque année des dizaines de milliers de morts et blessés, et leur impact psychologique et socio-économique est tout aussi stupéfiant. Au cours de 2011, l'utilisation des armes explosives dans les zones habitées a été identifiée dans 68 pays et territoires. Sur près de 30.000 morts et blessés dans ces incidents, on estime que 71 % étaient des civils<sup>1</sup>. Selon les rapports, le nombre de morts et de blessés civils par armes explosives a augmenté de 26 % de 2011 à 2012.<sup>2</sup>

L'organisation Article 36, basée au Royaume-Uni, qui travaille à la réduction des effets nocifs de ces armes existantes, définit les armes explosives notamment comme les tirs d'artillerie, les engins explosifs improvisés (EEI), les roquettes, les grenades et les bombes, comme « des armes qui utilisent des explosifs puissants pour provoquer une explosion et/ou une fragmentation à partir d'un point de détonation »<sup>3</sup> Comme indiqué dans la Présentation de l'UNIDIR Organisation intergouvernementale du système des Nations Unies, document d'information du projet intitulé « Discours sur les armes explosives », les armes explosives sont considérées comme :

---

<sup>1</sup> Action sur la violence armée, "Surveillance de la violence explosive: Monitoring Explosive Violence: The EVMP Dataset 2011 [Surveillance de la violence dues aux explosifs: données 2011 du Projet de surveillance de la violence due aux explosifs]

<sup>2</sup> Action contre la violence armée (AOAV), "Une situation explosive: la violence explosive en 2012."

<sup>3</sup> Article 36, "Introduction – les armes explosives." 28 janvier 2011.

*« des armes qui ont en commun la propriété de causer des blessures, des morts et des dommages en projetant un souffle explosif, de la chaleur et souvent une fragmentation autour d'un point de détonation. Ces armes comprennent une variété de munitions comme les bombes aériennes, les obus de mortier, les engins explosifs improvisés et les tirs d'artillerie. »<sup>4</sup>*

Ces engins explosifs d'impact étendu causent des problèmes graves du point de vue humanitaire et du développement pour leurs victimes et pour les survivants, y compris des préjudices socioéconomiques sur le long terme et la destruction d'infrastructures vitales pour les civils. En outre, les effets nocifs des armes explosives comme les mines terrestres et les armes à fragmentation demeurent longtemps après que le conflit soit résolu et/ou que les combattants aient disparu ; ce qui crée des modèles de souffrances plus étendues, sur le long terme, aux populations civiles.

Ces armes témoignent en outre continuellement de leur imprécision d'impact. En 2012, dans des attaques dont les cibles devaient être des acteurs armés, des civils innocents constituaient plus de la moitié des victimes enregistrées. Lorsque ces attaques se produisaient dans des régions habitées, le nombre des victimes civiles augmentait jusqu'à 80 %.<sup>5</sup> Dans ses rapports, l'organisation Action contre la violence armée AOV a également établi que l'utilisation simultanée de munitions multiples dans les zones urbaines demeure le modèle le plus destructif de violence explosive jamais enregistré. En 2012, la Syrie a été désignée comme la plus affectée par la violence explosive, le taux de décès enregistré étant supérieur de 23 % à celui de l'Irak, le second pays le plus affecté du monde. Bien que les données et les rapports détaillés sur la Syrie restent limités depuis le début de la guerre civile en 2011, les statistiques provenant aussi bien de l'AOV que du centre de documentation des violations VDC affirment que plus de neuf sur dix décès provoqués par les armes explosives en Syrie l'année dernière étaient ceux de civils.<sup>6</sup>

Même si le nombre d'attaques aériennes gouvernementales/militaires diminue dans de nombreuses zones de conflit, la menace des attaques d'EEI a maintenu les niveaux de violence explosive à un niveau désespérément statique. Pour de nombreux groupes armés, comme le salafiste *Boko Haram* et les nombreuses branches d'Al Qaida, l'utilisation des EEI est devenue décisive pour leur guerre et, souvent, une arme de choix. Ces armes peuvent être fabriquées facilement par des acteurs non publics et sont souvent utilisées pour infiltrer des zones inaccessibles et elles terrorisent aussi les civils sur les lieux publics.

Bien que le Protocole V de la Convention sur certaines armes classiques exige que les États nations enregistrent l'utilisation des restes explosifs de guerre et qu'ils les détruisent après le conflit, il n'existe actuellement aucun instrument international qui gère le problème des armes explosives dans tous leurs domaines, en particulier sous l'aspect de la menace qu'elles représentent pour les civils qu'elles atteignent.

---

<sup>4</sup> Maya Brehm & John Borrie, "Armes explosives : cerner le problème." Document d'information No. 1 du projet de Discours sur les armes explosives » (DEW), UNIDIR, [www.explosiveweapons.info/wp-content/uploads/2011/04/DEW-paper-No-1.pdf](http://www.explosiveweapons.info/wp-content/uploads/2011/04/DEW-paper-No-1.pdf)

<sup>5</sup> Action contre la violence armée (AOV), "Une situation explosive: la violence explosive en 2012."

<sup>6</sup> Action contre la violence armée (AOV), "Une situation explosive : la violence explosive en 2012."

Les armes explosives comme les EEI et les voitures piégées sont des armes souvent choisies par les acteurs non gouvernementaux et les milices, car elles peuvent être fabriquées à partir d'articles ménagers du quotidien, qui rendent ces armes encore plus difficiles à tracer et à restreindre.

Les armes explosives, comme les mines terrestres antipersonnelles (MAP), ont presque toujours été intrinsèquement liées aux gouvernements et aux groupes armés non étatiques en tant qu'armes stratégiques pour l'interdiction d'accès. L'impact destructif de ces dispositifs peut résonner pendant des années après la fin d'un conflit. Pendant la Guerre Froide, les deux blocs militaires ont utilisé des MAP, qui constituent encore un obstacle actif dans le monde entier. Ce n'est qu'au début des années 1990 que les organisations humanitaires ont commencé à reconnaître l'urgence du déminage dans les zones de guerre antérieures. Les MAP constituent en elles-mêmes de considérables barrières au développement. Elles bloquent l'accès aux terres agricoles, à l'infrastructure et aux équipements publics. Elles créent des obstacles aux activités de subsistance, déplacent des milliers de personnes et font des milliers de victimes handicapées qui nécessitent des soins et une aide coûteuse. Un modèle semblable de préjudice de longue durée est causé par d'autres armes explosives qui sont abandonnées ou n'explosent pas lors de leur utilisation.

Selon les statistiques et les rapports des trois dernières années, la majorité des victimes d'armes explosives sont des civils, et non des acteurs armés. Ces données sont effarantes et leur impact subsiste pendant toute une vie. Les nations, la société civile et les organisations internationales doivent accroître leurs efforts pour prévenir ces décès inutiles et cette destruction évitable causée aussi bien aux sociétés qu'aux infrastructures.

### *Objectifs*

**Le Bureau du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), réuni à Belgrade, Serbie, le 29 mars 2014 :**

*Reconnaît* que l'utilisation d'armes explosives dans des régions habitées entraîne des dommages sévères aussi bien pour les individus que pour les collectivités, tout en causant des souffrances prolongées par suite des dommages à des infrastructures vitales pour les civils ;

*Reconnaît et renouvelle son soutien* à la Convention sur certaines armes classiques et demande sa mise en œuvre intégrale et immédiate, en tenant particulièrement compte du Protocole V ;

*Réaffirme* que les États-nations doivent revoir et renforcer les politiques et pratiques nationales concernant l'usage des armes explosives, et, en outre, perfectionner les méthodes de collecte et d'évaluation des données pertinentes accessibles dans la ligne des protocoles existants ;

*Soutient* le développement et la mise en œuvre de normes internationales plus sévères pour contrôler l'utilisation des armes explosives, y compris certaines interdictions et restrictions de leur utilisation et de leur stockage dans les régions habitées ;

*Reconnaît* son engagement dans les objectifs humanitaires de la Convention sur les mines terrestres antipersonnelles, de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la Convention sur certaines armes classiques, et demande la mise en œuvre immédiate des obligations des États prévues par ces instruments ;

*Invite* les parlementaires à accroître la sensibilisation sur le plan local, national et international sur les impacts humanitaires dévastateurs des armes explosives, tout en accroissant en outre l'approche et le travail communautaire pour la réalisation complète des droits des victimes et des survivants des armes explosives ;

*Reconnaît* le besoin d'élaborer un code de conduite humanitaire international et de répondre de manière globale aux causes fondamentales de violences et de conflits, afin d'être mieux en mesure de poursuivre les acteurs non étatiques pour leur conduite conflictuelle ;

*Donne mandat* au Secrétariat de suivre l'évolution de l'impact des armes explosives et de prendre les mesures conformes à la ligne de conduite adoptée.